

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

M22- N° 004239

180817

Optique

Autres

Royal Air Maroc

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

076572

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

CHAKIL MOHAMED

Date de naissance :

02-01-1961

Adresse :

Rue Amina Ben Ollah les. hiltana

App. 2 mortier racine

Casablanca 20100

Tél. :

0665014841

Total des frais engagés : 2360,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur EL ALAOUI MHAMDY
Moulay Youssef
Médecine Générale
16, Rue Salé (A.M) Casablanca
Tél / Fax : 0522 47 56 94

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à :

Le : 30/10/2023

Signature de l'adhérent(e) :

8

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
OCT 2023	A1		150,00	Docteur EL ALAOUI MHAMDY Montay Youssef Médecine Générale 15, Rue Sale (A.M) Casablanca 0522 47 56 94

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie KHEOPSARLAU - Agiza LAHLOU Docteur en Pharmacie 9, Rue Ibnou Yaqub Marik - Casablanca 0522 94 97 43 - Fax: 0522 95 06 25 	<u>26</u> <u>10</u> <u>23</u>	<u>9210,85</u>

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESSES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the 12th edition of the International System of Units (SI) base units and their definitions. It features a central vertical axis labeled 'H' at the top and 'B' at the bottom, representing the Planck constant. A horizontal axis labeled 'D' on the left and 'G' on the right represents the gravitational constant. The diagram shows a circular arrangement of 12 base units, each with its name and definition:

- Length:** Metre (m), defined as the distance travelled by light in a vacuum during a time interval of $1/299,792,458$ of a second.
- Mass:** Kilogram (kg), defined by the mass of the International Prototype Kilogram (IPK).
- Time:** Second (s), defined by the duration of 9,192,631,770 periods of the radiation corresponding to the transition between two hyperfine levels of the ground state of the caesium-133 atom.
- Electric current:** Ampere (A), defined by the constant current that, if maintained in two straight parallel conductors of infinite length, of negligible circular cross-section, and placed 1 m apart in a vacuum, would produce a force equal to 2×10^{-7} newtons per metre between them.
- Temperature:** Kelvin (K), defined by the triple point of water (0.014 °C).
- Luminous intensity:** Candela (cd), defined by the luminous intensity in a given direction of a source that emits monochromatic radiation of frequency 540×10^{12} Hz and that has a solid angle of $1/600,000$ steradian.
- Amount of substance:** Mole (mol), defined by the amount of substance of a system which contains as many elementary entities as there are atoms in 0.012 kg of carbon-12.
- Plane angle:** Radian (rad), defined by the angle subtended at the center of a circle by an arc of circumference equal in length to the radius.
- Curvature:** Steradian (sr), defined by the solid angle subtended at the center of a sphere by an area of surface equal to that of a square whose side is equal to the radius of the sphere.
- Force:** Newton (N), defined by the force needed to accelerate a mass of 1 kg with a rate of acceleration of 1 m s^{-2} .
- Pressure:** Pascal (Pa), defined by the force of 1 N applied uniformly over an area of 1 m^2 .
- Torque:** Newton-metre (Nm), defined by the product of the force of 1 N applied at a perpendicular distance of 1 m from the axis of rotation and the resulting moment of rotation.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur El Alaoui Mhamdy Youssef

Médecine Générale

16, Rue Salé (en Face Jamaâ Chleuh)

Ancienne Médina

Tél./ Fax : 05 22 47 56 94

Casablanca

E-mail : ymhamdy@gmail.com



الدكتور العلوي المحمدي يوسف
طب العام

16، زنقة سلا (أمام جامع الشلوح)
المدينة القديمة

الهاتف / الفاكس : 05 22 47 56 94



6 118001 031085
GALVUS MET 50 mg/850 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

26 OCT 2023

Casablanca, Le : _____ نساء، في :



6 118001 031085
GALVUS MET 50 mg/850 mg
Boîte de 60 comprimés pelliculés
PPV : 390.00 DH

(350 x 2)

Dr Chafik Mhamdy

(1) 1

Galvus met 50/850

(250 x 3)

Crutor 250 mg

(137,20 x 3)

Vastarel 30 mg

(39,90 x 3)

Piperal 50 mg

(27,70 x 3)

Corax Aspirin 100 mg

(5)

Corax Aspirin 100 mg

1 cp

Traitement 23 mois -

Pharmacie KHEOPS SARL
Azemmour en Pharracie
9, Rue Ibnou Yaâd Ittan Maâni - Casablanca
Tél.: 0522 94 97 28 - Fax: 0522 95 09 28

INPE: 092036845

5248
 ① Smetta
 16/10
 ② Jolypromex
 16/10
 22/10, 8
 1
 1
 1
 1

SMECTA ORANGE VANILLE
 3G SACHET b30
 PER : 23/08/48
 P.P.V. : 52DH40



P.P.V. 14 DH 01
 PER 14/10/00
 LOT 2000

Docteur EL ALAOUI MHAMDY
 Moulay Youssef
 Médecine Générale
 16, Rue Salé (A.M) Casablanca
 Tél / Fax : 0522 47 56 94

Maphar
 Bd Alkimia N° 6, Ql.
 Sidi Bennoussi, Casablanca
 Crestor 20mg cp pell b30
 P.P.V. : 250,00 DH



Maphar
 Bd Alkimia N° 6, Ql.
 Sidi Bennoussi, Casablanca
 Crestor 20mg cp pell b30
 P.P.V. : 250,00 DH



Pharmacie KHÉAPS SARL AU
 Azzia LAAL LOU
 Docteur en Pharmacie
 9, Rue Ibnou Yaâla Iman Maâni - Casa
 Tel.: 0522 54 97 23 - Fax: 0522 95 09 26

INPE : 09202

Maphar
 Bd Alkimia N° 6, Ql.
 Sidi Bennoussi, Casablanca
 Crestor 20mg cp pell b30
 P.P.V. : 250,00 DH



Cardioaspirine 100 mg/30cps
 Acide acétysalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
 Acide acétysalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.



Cardioaspirine 100 mg/30cps
 Acide acétysalicylique
 P.P.V. : 27,70 DH
 Bayer S.A.



VASTAREL 35 mg
 137,20
 6 118000 100218

VASTAREL 35 mg
 137,20
 6 118000 100218

7	39,90
7	39,90
7	39,90